



TP Demande de devis -BDI23007-10225

« Accord-cadre pour dispenser des formations en compétences transversales (« soft skills ») pour des jeunes en transition vers le monde du travail »

Pays : Burundi

enabel.be

Table des matières

1	Objet de la demande	4
2	Informations générales	4
3	Dispositions contractuelles générales	5
3.1	Généralités	5
3.2	Conformité de l'exécution	5
3.3	Amende pour retard	5
3.4	Réception	5
3.5	Facturation et paiement	5
3.6	Exonération de TVA	6
3.7	Assurances	6
3.8	Droits de propriété intellectuelle	6
3.9	Obligation de confidentialité	6
3.10	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	7
4	Annexes	8
4.1	Annexe 1 : Termes de références (exemple services)	8
4.1.1	Informations générales	
4.1.2	Description des prestations – Termes de références	
4.1.2.1	Objectifs généraux	
4.1.2.2	Objectifs spécifiques	
4.1.2.3	Services demandés	
4.1.2.4	Résultats à atteindre	
4.1.3	Profil des experts ou expertise demandée	
4.1.3.1	Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre d'homme/jours par expert ou par catégorie	
4.1.3.2	Profil par expert ou expertise demandée :	
4.1.4	Lieu et durée	
4.1.5	Rapports	
4.1.6	Autres informations	
4.2	Annexe 1 : Termes de références (exemple fournitures)	
4.2.1	Contexte et justification	
4.2.2	Description des prestations	
4.2.2.1	Objectifs généraux	
4.2.2.2	Spécifications techniques	
4.2.2.3	Quantités demandées	

4.2.2.4 Délais de livraison	
4.3 Annexe 2 : Fiche d'identification	16
4.4 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix.....	17
4.5 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	19
4.6 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires	21

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Accord-cadre pour dispenser des formations en compétences transversales (soft skills) pour des jeunes en transition vers le monde du travail.	
REFERENCE ENABEL	BDI23007-10225

2 Informations générales

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL		
DURANT LA PROCÉDURE	Aimé David KAMECA	
PENDANT L'EXÉCUTION :	MATESO Faustin	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	15/05/2026 à 10h au plus tard
	LIEU :	1 Offre originale signée et datée sur papier et 2 copies à transmettre à l'adresse ci-après : Bujumbura, Rohero I, Avenue de la Grèce N°2 ou à l'adresse mail : logistics.bdi@enabel.be
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :		90 jours
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES		
DÉLAI D'EXÉCUTION		Juin 2026 à décembre 2028
LIEU D'EXÉCUTION		BUJUMBURA
LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :		NON
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :		NON

3 Dispositions contractuelles générales

3.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services/fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

3.2 Conformité de l'exécution

Les services/fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

3.3 Amende pour retard

Tout dépassement du délai d'exécution/de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations/livrer les biens par un autre prestataire/fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire/fournisseur défaillant.

3.4 Réception

Fournitures :

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture.

Services :

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

3.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respectent les prescriptions mentionnées dans le bon de commande/lettre de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande/lettre de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des services/biens.

3.6 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services/fournitures sont demandées, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services/fournitures.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

3.7 Assurances

Le prestataire de services/fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services/fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

3.8 Droits de propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le prestataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

3.9 Obligation de confidentialité

Le prestataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

3.10 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Termes de références

Contexte et justification

Contexte général

Le projet « Formation et Insertion professionnelle dans une économie plus verte et circulaire » vise l'emploi des jeunes et des femmes entre autres par la promotion de l'entrepreneuriat, l'orientation vers le monde du travail par divers mécanismes d'insertion et par des formations professionnelles répondant directement aux besoins du marché de travail, tout en veillant à la promotion de la culture du travail décent et à la formalisation de l'emploi.

Le projet Umwuga ni Akazi, à travers l'outcome intermédiaire B qui s'occupe principalement de la facilitation de la transition des jeunes vers le monde du travail, supporte des stages destinés aux lauréats des CEM/CFP partenaires du projet, aux finalistes du concours des métiers Umwuga Award et à d'autres jeunes actifs dans les secteurs prioritaires du projet ou liés à la promotion d'activités spécifiques et/ou innovantes liées à l'Economie Verte et Circulaire.

Une note de cadrage des stages a été élaborée ce qui a permis de démarrer des accords de stages avec des entreprises. Le projet a déjà activé des stages professionnels et négocié des emplois : en couture de mode, en installation photovoltaïque, en électromécanique industrielle, en bâtiments et travaux publics, en TIC/web technology, maintenance des équipements électroniques et réseaux, la mécanique automobile, etc.

Un problème récurrent qui est constaté est l'attitude des jeunes qui ont du mal à s'intégrer correctement dans le milieu du travail et ne savent pas comment se comporter en entreprise :

- Il y a des stagiaires qui s'absentent au travail sans informer ;
- Il y a des stagiaires qui ignorent les bonnes manières de se comporter en milieu professionnel ;
- Le grand attachement à l'intérêt personnel en ignorant le bien de l'entreprise ;
- La faible connaissance des techniques de recherche d'emploi salarié et surtout le manque de confiance en soi et absence d'initiative.

Les présents termes de référence visent à recruter un prestataire capable de développer et dispenser une formation visant à améliorer le comportement qui doit caractériser les jeunes au milieu de travail et renforcer la capacité individuelle à se positionner sur le marché du travail (techniques de recherche d'emploi).

La prestation sera exécutée sous forme d'un contrat-cadre courant jusque juin 2028 afin de dispenser à la demande d'Enabel des formations en « soft skills » de 3 jours à des groupes de minimum 5 à maximum 15 jeunes.

Contexte spécifique du projet et justification

Cette activité de sensibilisation sera réalisée dans le cadre du projet UMWUGA ni AKAZI mis en œuvre par Enabel grâce au financement du Royaume de Belgique.

Voici les données clés du projet Umwuga ni Akazi:

Pays	Burundi
Nom du projet	Projet Formation et Insertion professionnelle dans une économie plus verte et circulaire « Umwuga ni Akazi » (UA)
Code projet	BDI2300711
Zone d'intervention	Ex-provinces de Cibitoke, Bubanza, Kirundo et Ngozi Bujumbura Mairie
Budget	16.000.000 Euros
Instances partenaires	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (MENRS) Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale (MTFPSS) Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB)
Date convention spécifique	20 décembre 2023
Durée (mois)	01/2024 – 12/2028 (60 mois)
Bénéficiaires	Les détenteurs de droits : jeunes filles et garçons, micro, petites et moyennes entreprises ; Les porteurs d'obligations : Administrations provinciales et communales, autorités et services publics, structures publiques d'accompagnement à l'entrepreneuriat, d'intermédiation et d'accompagnement à l'emploi, organismes de formation, ...
Objectif général	Contribuer au développement d'une société burundaise inclusive et résiliente aux menaces climatiques et socio-économiques
Objectif spécifique	Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, ont un meilleur accès à des emplois davantage décents et plus verts
Objectifs intermédiaires & Outputs attendus (Résultats attendus)	<u>OIA : Les jeunes entrepreneurs.e.s des zones d'intervention ciblées par le projet ont démarré et/ou fait croître leur activité</u> Output A1 : Les structures d'appuis à l'entrepreneuriat ont mis en place des parcours d'incubation et d'accélération sur mesure, y compris dans l'économie verte et circulaire. Output A2 : L'écosystème entrepreneurial est structuré et renforcé

	<p>Output A3 : L'environnement des affaires est plus favorable à la création d'entreprise</p>
	<p><u>OI B : La transition des jeunes vers le monde du travail est facilitée</u></p> <p>Output B.1 : Les services publics de l'emploi, le secteur privé et les partenaires sociaux ont cocréé, expérimenté et capitalisé des dispositifs d'intermédiation en matière d'emploi (prospection-accompagnement-placement).</p> <p>Output B.2 : Les services publics de l'emploi, le secteur privé et les partenaires sociaux ont mis en place des mécanismes de coordination fonctionnels pour l'emploi dans les zones d'intervention</p> <p>Output B.3 : Le dispositif de suivi pour la gestion des connaissances mis en place par le projet est fonctionnel et contribue à l'apprentissage.</p>
	<p><u>OI C : Les jeunes ont les compétences pour accéder au marché du travail en particulier dans des métiers verts adaptés au contexte local.</u></p> <p>Output C1 : Les centres de formation sont accompagnés pour devenir des modèles d'excellence professionnelle</p> <p>Output C2 : Une offre de formation courte et professionnalisante de qualité pour les jeunes, adaptée aux besoins du marché, et priorisant les métiers verts adaptés au contexte local est disponible et dispensée par des acteurs de formation.</p> <p>Output C3 : Des mesures spécifiques sont mises en place pour un meilleur accès des jeunes femmes à une formation professionnelle de qualité</p> <p>Output C4 : La formation professionnelle est promue et davantage attractive.</p>

Ce marché s'inscrit dans le cadre de l'outcome intermédiaire B centré sur la transition des jeunes vers le monde du travail.

Objectifs

Les objectifs de cette mission sont :

Nature du marché

Le présent marché est un marché de services sous forme d'accord-cadre, c'est-à-dire que pendant toute la période d'exécution, soit 30 mois, une même formation de 3 jours portant sur les « soft skills » pourra être dispensée à plusieurs reprises pour des jeunes bénéficiaires différents, par groupe de minimum 5 et maximum 15 jeunes/groupe.

Objet du marché

La prestation s'inscrit dans le domaine de développement des compétences transversales des jeunes placés en stages professionnels et en emploi salariés en vue de les aider à mieux se positionner sur le marché du travail.

Partant du problème récurrent qui est constaté sur l'attitude de jeune qui ne savent pas comment se comporter en entreprise, l'expertise recherchée vise à :

- Favoriser le développement de la confiance en soi chez les jeunes chercheurs d'emploi ;
- Permettre aux stagiaires et aux jeunes en emplois salariés à améliorer la communication professionnelle et à renforcer leur autonomie et la prise de décision ;
- Développer des connaissances sur la gestion du stress et les émotions ;
- Favoriser l'adaptabilité au monde du travail ;
- Les sensibiliser sur les problèmes d'abus, notamment liés au genre et leur donner des voies de recours.

Résultats

Résultats attendus :

- Les jeunes placés sont capables de détecter des opportunités et à soumettre des demandes d'emploi ;
- Les jeunes ont développé une confiance en soi et une attitude favorable à l'autonomie et la prise de décision ;
- Les jeunes placés affichent un bon comportement dans l'entreprise ;
- Les jeunes ont acquis et appliquent de bonnes méthodes de communication en milieu de travail ;
- Les jeunes sont sensibilisés sur les problèmes d'abus, notamment liés au genre et peuvent discerner ces situations et connaître les voies de recours.

Tâches à réaliser par le prestataire

- Dans son offre technique, le soumissionnaire préparera/explicitera le contenu et déroulé d'une formation type de 3 jours pour le public visé.
- Avant le début de la première formation, le prestataire devra fournir à Enabel/Projet Umwuga ni Akazi, le contenu (syllabus/supports de formation du formateur et des apprenants) de la formation pour approbation.
- Chaque demande de formation pour un groupe de jeunes sera adressée par Enabel à l'attributaire au moins 2 semaines avant la prestation, indiquant le nombre exact de jeunes à former (entre 5 et 15 jeunes). Cette demande fera l'objet d'un bon de commande individuel.
- Le prestataire préparera/réservera la salle de formation et préparera le matériel.
- Dans les 5 jours suivant la formation, le prestataire adressera à Enabel un **rapport de formation** reprenant les particularités de la session, toute appréciation sur les compétences dispensées et acquises par les bénéficiaires, et toute suggestion éventuelle. Ce rapport devra obligatoirement accompagner chaque facture.

Durée de la formation

L'accord-cadre prend cours le premier jour calendrier qui suit la date reprise sur la notification de la conclusion du contrat-cadre et est conclu pour une durée de 30 mois. Il est estimé un maximum de 9 sessions de formations de 3 jours sur toute la période :

Année	Nombre de formations de 3 jours
2026	3
2027	4
2028	2
Total	9

Conditions de prestation/livraison

La formation est organisée en sessions selon la disponibilité des effectifs. La session ne dépassera pas **3 jours** ouvrables. Une session va accueillir entre un minimum de 5 à un maximum de 15 jeunes participants. Le contenu de formation sera développé autour des aspects en rapport avec :

- Les compétences de vie adaptées à l'insertion professionnelle ;
- La recherche d'emploi et l'intégration en entreprise ;
- L'éthique, **le genre** et la déontologie professionnelles ;
- Les techniques de communication en milieu de travail.

La formation est organisée à chaque demande du projet Umwuga ni Akazi (à travers un Bon de commande). Les formations se déroulent essentiellement dans la ville de Bujumbura.

Eléments constitutifs du dossier

Le soumissionnaire peut être une personne physique ou morale, basée au Burundi.

Pour la personne physique ou morale :

- Identification du soumissionnaire

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et sa forme juridique	
Nationalité du soumissionnaire ou des formateurs alignés	
Siège social	
Tél	
N° d'affiliation à l'INSS	
NIF et Registre de commerce	
Nom du Représentant (cas de personne morale)	
Numéro de téléphone des formateurs alignés	
Numéro de compte ouvert au nom deà	
Personne habilitée à signer	

- Copies des diplômes certifiées.
- Copies des attestations d'autres formations jugées pertinentes.
- CV signés de chaque formateur aligné.
- Attestation de services rendus.
- **Méthodologie (cf. infra)**
- Bordereau des prix
- Attestation de non-redevabilité fiscale (valide)
- Copie du registre de commerce

Pour la personne morale (voir 4.2 – annexe 2) :

- Attestation de non-redevabilité fiscale (valide)
- Attestation de non-redevabilité en cotisations sociales (valide).
- Attestation de non-faillite (valide) délivrée par le tribunal du commerce

Critères de sélection du prestataire

Le soumissionnaire doit être basé au Burundi ou avoir une représentation permanente au Burundi.

Capacités techniques :

Le soumissionnaire devra présenter un binôme de formateurs, l'un étant le formateur principal, l'autre étant un formateur-assistant.

Le **formateur principal** justifiera des qualifications ci-après :

- Titulaire d'un diplôme de Licence ou BAC+3 en Psychologie, Sciences de l'éducation, en droit, en gestion des ressources humaines, bref en sciences sociales ou autres domaines similaires pour le formateur principal.
- 2 prestations similaires durant les 3 dernières années (attestations justificatives à l'appui)
- Minimum 2 ans d'expérience comme formateur aligné sur des thèmes en rapport avec les softskills (**la connaissance des notions sur le genre étant un atout**).

Le **formateur-assistant** aura des connaissances et expériences avérées en formation sur les lifeskills/soft skills (documents justificatifs à l'appui).

Les **deux formateurs** devront remettre une preuve de disponibilité pour la période visée par le marché.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont la méthodologie détaillée (70 points) et le prix (30 points).

Méthodologie détaillée (70 points)

La méthodologie détaillée reprendra (sur maximum 5 pages) :

- La compréhension et le contexte de la mission (**20 points**)
- Le déroulé/programme de la formation à dispenser sur 3 jours avec une explication des différents sujets abordés : pourquoi ce sujet est-il pertinent pour les jeunes visés et comment il sera abordé (**30 points**)
- Les aspects logistiques : lieu où sera dispensé la formation, modalités pratiques, équipements utilisés (préciser ce qui est disponible et ce qui devra être loué) (**20 points**)

Les offres retenues techniquement devront avoir au moins 60% des points sur l'évaluation technique.

Comparaison des prix (30 points)

L'offre la moins disante : 30 points soit le maximum.

Les autres offres se verront attribuées les points selon le principe de proportionnalité soit :

$$Ccp = 40x(Pob/Poc)$$

Ccp=Cote du critère « prix »

Pob=prix de l'offre la plus basse

Poc= prix de l'offre considéré

NB :

- Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire c ad que le montant ou le prix   payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionn es dans l'inventaire aux quantit es r eellement ex ecut ees.
- Le prestataire prend en charge ses propres frais et la logistique globale de la formation (  mettre dans le prix). La prise en charge des participants/b en eficiaires (d eplacements et per diem) sera assur ee par Enabel.
- **Les prix unitaires restent non r evisables pendant toute la dur ee de 30 mois.**

Le paiement se fait sur pr esentation de la facture et du rapport de formation apr es chaque formation.

4.2 Annexe 2 : Fiche d'identification

DÉNOMINATION	
NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIÈRE	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

4.3 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux spécifications techniques du présent marché **BDI23007-10225** relatif à un «**Accord-cadre pour dispenser des formations en compétences transversales (soft skills) pour des jeunes en transition vers le monde du travail** », et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Intitulé	Unité	Qté	Prix Unitaire (BIF)	Prix total (BIF)
Honoraires brut (tout inclus) du formateur principal	H/j	3		
Honoraires brut (tout inclus) du formateur assistant	H/j	3		
Autres frais : logistique de la formation de 3 jours (supports de formation pour les apprenants, salle équipée, internet, projecteur, bureautique, déplacements dans le cadre de l'action, frais de communication...).	Forfait	1		
Total pour 1 formation de 3 jours			BIF
Total maximum de l'accord-cadre (9 formations de 3 jours)			x 9BIF

NB :

- Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire càd que le montant ou le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.
- Le prestataire prend en charge ses propres frais et la logistique globale de la formation (à mettre dans le prix). La prise en charge des participants/bénéficiaires (déplacements et per diem) sera assurée par Enabel.
- **Les prix unitaires restent non révisables pendant toute la durée de 30 mois.**

Le paiement se fait sur présentation de la facture et du rapport de formation après chaque formation.

4.4 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-_Policy_FR.pdf ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.
La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée :
[https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0)
8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

4.5 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires

A compléter selon les cas

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires (min. 3) exécutés au cours des 3 dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation (3 années)	Nom du client